

Mairie de Dampierre-Saint-Nicolas

ARRETE DU MAIRE N° 2023/04/06

Le Maire de Dampierre-Saint-Nicolas,

Vu le Code des Communes, articles L.121-3, L121-4,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur DUPUIS Arnaud de la société EUROVIA tendant à obtenir un arrêté de circulation pour des travaux de revêtement de chaussée en ECF – RD114 Place de la gare et Rue de l'Ancien Moulin,

A R R E T E :

Article 1 : A compter du Mardi 02 mai 2023 jusqu'au Lundi 15 Mai inclus (durée des travaux estimée à 2 jours durant cette période), des travaux seront effectués sur la RD114 Place de la Gare ainsi que sur la Rue de l'Ancien Moulin.

Les routes seront barrées le temps des travaux de 08h00 à 18h30, la circulation sera rétablie le soir. Le stationnement sera interdit ainsi que la circulation pendant la durée des travaux.

Article 2 : Les panneaux réglementaires portant signalisation de travaux seront mis en place par le demandeur.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux et transmises aux tribunaux compétents.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la secrétaire, la société EUROVIA, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dampierre-Saint-Nicolas,
Le 06 avril 2023

Le Maire,
Bernard TOMKOW

